



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

**Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)  
du Domaine Public Maritime (DPM)**

Commune de KOUNGOU

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte le 25 janvier 2021, relative à la construction de l'antenne mère de la maison de sport-santé à KOUNGOU.

*Les activités envisagées consistent en l'installation des équipements, sur une superficie totale de 2223 m<sup>2</sup>, conformément au plan joint.*

Les conditions d'occupation du DPM sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- les installations seront autorisées pour une durée de 15 ans. A échéance de cette durée, les installations devront être démontées et le DPM remis en état.
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la préfecture, après passage en commission,
- la redevance annuelle relative à l'occupation est fixé, par la Direction Régionale des Finances Publiques, à un montant de 9 847 € (neuf mille huit cent quarante sept euros)

Cas de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 30/04/2021 à 16h00 auprès de la DEAL de Mayotte et par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale : DEAL Mayotte, Service Unité Gestion Foncière, Terre plein de M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU.

adresses électroniques :

- [arnaud.boudard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:arnaud.boudard@developpement-durable.gouv.fr)
- [gestion.fonciere.mayotte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gestion.fonciere.mayotte@developpement-durable.gouv.fr)



Département :  
Mayotte

Commune :  
KOUNGOU

Section : BL  
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/03/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

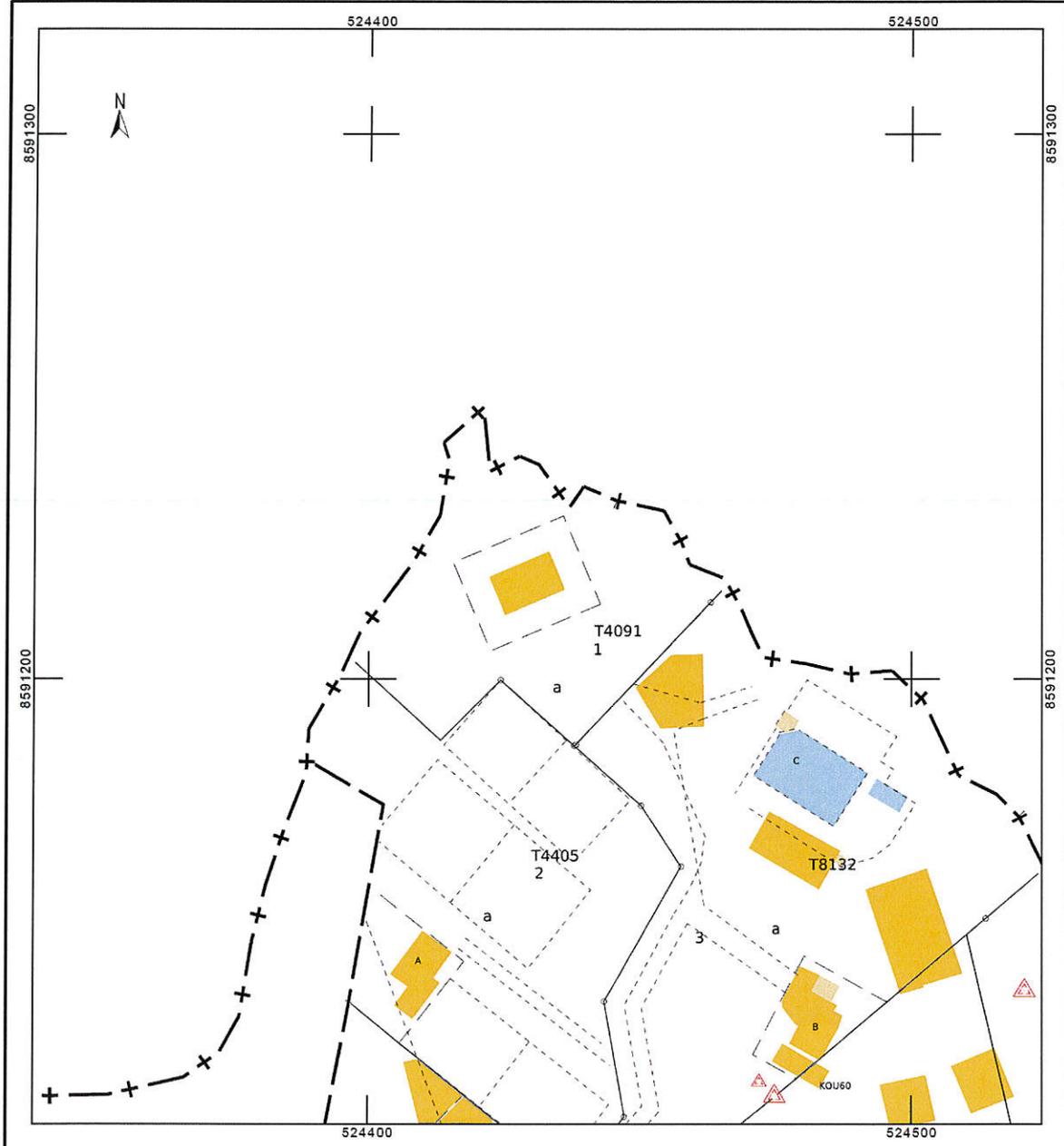
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MAMOUDZOU  
CENTRE DES IMPOTS FONCIER  
DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES 97600  
97600 MAYOTTE  
tél. 0269618142 -fax  
cdf.mamoudzou@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
Mayotte

Commune :  
KOUNGOU

Section : BL  
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/03/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MAMOUDZOU  
CENTRE DES IMPOTS FONCIER  
DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES 97600  
97600 MAYOTTE  
tél. 0269618142 -fax  
cdif.mamoudzou@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

